

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 18 Juillet 2022**

Présents : CLEMENT Guillaume ; BERTIN Monique ; FERGEAU Paquita ; ALBERT Adeline ; BORDIER Renaud ; DOLIN Anne ; GALLARD David ; NEVEU Linda ; PAILLAT Catherine.

Excusés : BROTTIER Arnaud ; FRANCOIS Jean-Pierre ; FICHET Stéphane ; PAITRAULT Magali.

Secrétaire de séance : PAILLAT Catherine

Date de la convocation : 12/07/2022

### **Ordre du jour :**

1. Délibération révision tarifs cantine
2. Délibération rajout demi-journées dispositif argent de poche
3. Convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communautaires.
4. Délibération convention avec la commune d'Oroux pour la prise en charge des formations d'un agent.
5. Délibération demande subvention projet « équipements plateau sportif »
6. Compte rendu des différentes commissions
7. Questions diverses

### **1 - DELIBERATION REVISION TARIFS CANTINE**

Monsieur le Maire présente le bilan financier de la cantine établi entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022. Il en ressort un déficit de 50.000 euros contre 40.000 euros en 2020/2021 - (Bilan remis à chaque élu).

Cette hausse s'explique par la hausse des matières premières et l'embauche de personnel en intérim pour combler les arrêts maladie ainsi que du temps complémentaire exigé pour satisfaire les mesures sanitaires applicables au service lors de la période Covid-19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation sur le prix des repas de la façon suivante : enfant de 2,70 à 3,20 € et adulte de 5,60 à 6,50 €.

### **2 - DELIBERATION RAJOUT DEMI JOURNEE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 février 2022 acceptant le renouvellement du dispositif argent de poche pour l'année 2022.

Vu la convention entre la Commune de LA FERRIERE EN PARTHENAY et la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay de reconduire le dispositif argent de poche sur l'année 2022.

Considérant le nombre de demandes déposées en mairie et la possibilité d'accueillir ces jeunes, il y a lieu d'augmenter la quantité de demi-journées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 demi-journées la capacité d'accueil, à savoir 62 demi-journées au lieu de 60 préalablement définies et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3 - DELIBERATION CONVENTION PRESTATION DE SERVICES A TITRE GRATUIT RELATIVE A L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Considérant que les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions pour confier la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

Considérant que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ne dispose pas des moyens internes nécessaires pour assurer les travaux d'entretien réguliers des équipements situés sur notre commune et affectés à l'exercice de ses compétences (école Roger Chausseau) ;

Considérant que, dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, la

Communauté de communes souhaite confier cet entretien à la Commune, pour la période du 1er août 2022 au 31 décembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1er août 2022 au 31 décembre 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### **4 - DELIBERATION CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'OROUX POUR LA PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS D'UN AGENT**

Considérant que des formations sont proposées à notre agent exerçant ses fonctions sur notre commune et celle d'Oroux, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de mettre en place une convention afin de répartir la dépense sur les 2 collectivités employeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place d'une convention avec la commune d'Oroux pour fractionner en 2 parts égales la dépense des différentes formations effectuées par l'agent.

#### **5 - DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION PROJET « EQUIPEMENTS PLATEAU SPORTIFS »**

Un mail a été reçu ce jour de la Conférence régionale du sport nous confirmant l'attribution via l'Agence nationale du sport la subvention de 59 000€ pour les équipements du plateau sportif.

Pour le financement de cette opération une demande de DETR pourrait être déposée mais possible qu'à partir de décembre pour 2023.

Une demande de fonds européens « LEADER » peut être faite qu'à partir de 2023 quand le programme sera validé, à étudier en fonction de l'éligibilité des jeux et en fonction de l'aménagement paysager, végétalisation, mobilier urbain biosourcé, qualitatif...

Une enveloppe du Conseil Départemental 79 de 43 114€ allouée peut être utilisée jusqu'à la fin du mandat (études ou travaux)

Le projet va être retravaillé pour concrétiser le dossier.

#### **6 – COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

##### **Personnel :**

Geneviève BERRIC : le Conseil médical du Centre De Gestion a été saisi. Le 6 juillet, agent reconnu en « inaptitude définitive et absolue à tout emploi de son grade ». L'employeur n'a pas obligation de rechercher un poste de reclassement au stagiaire atteint d'une inaptitude physique définitive et médicalement constatée avant de procéder à son licenciement pour ce motif. Décision peut être contestée durant 2 mois.

Du fait du caractère consultatif de l'avis rendu par le Conseil médical, qui constitue un acte préparatoire à la prise de décision administrative, il revient à la commune de notifier à l'agent la décision qui le concerne.

Dégel du point d'indice de la fonction publique +3.5% - Impact financier sera donné au CM de septembre

##### **Haut bourg**

Présentation de l'esquisse d'Id79 – Bureau d'étude à prévoir

##### **Enfouissement réseaux tranche n°2 - Av de Nantes**

Dossier passé en CTER du 23/06 du SIEDS et a bien été retenu par les élus. Un courrier officiel doit prochainement être envoyé. Notre dossier passe donc en étude détaillée.

Rencontré entreprise DELAIRE pour devis de candélabres le 12/07.

##### **Cœur de bourg**

Diagnostics immobiliers réalisés dans les bâtiments à déconstruire le 29/06.

NCA réalisera l'inventaire environnemental le 20 juillet : passage pour déposer les détecteurs

automatiques, et le 21 juillet à partir de 6h, inventaire...

Les modalités de poursuite de l'étude d'aménagement seront rediscutées à partir de septembre pour optimiser le financement (mise en concurrence nécessaire...)

### **Bâtiments**

Eglise : Petite porte remplacée, grande porte lasurée

Logement 23, rue de la Mairie : Bandes de plaquo réalisées mardi 18 juillet par entreprise CHARON Denis de Vasles (511.50€ht)

Maison 3, Route de la Forêt : Vidée le 02/07 avec le propriétaire et démarches par le Notaire en cours

Info Energie :

Le SIEDS annonce pour 2023 +160% d'augmentation du prix de l'électricité par rapport à 2022 qui a déjà explosé. Mesures urgentes à prendre pour diminuer la consommation électrique. Réfléchir sur coupure éclairage public plus tôt, salle multisports / chauffage, éclairage stade...

Le SIEDS va annoncer des programmes de subventions possibles pour des investissements ayant un impact rapide sur la conso énergétique.

Suite réunion d'info 05/07 Transition Énergétique - Information sur le Décret tertiaire

Réunions d'information sur les obligations liées au Décret tertiaire et accompagnement des collectivités pour la saisie des données sur la plateforme OPERAT

Le « Décret tertiaire », entré en vigueur au 1er octobre 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, impose aux collectivités de s'organiser efficacement sur le thème de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Tous les bâtiments ou ensemble de bâtiments publics dans lesquels sont exercées des activités tertiaires sur une surface d'au moins 1000 m<sup>2</sup> (par unité foncière) sont concernés. Trois échéances ont été fixées :

- 40% de réduction de consommation d'énergie d'ici 2030
- 50% de réduction de consommation d'énergie d'ici 2040
- 60% de réduction de consommation d'énergie d'ici 2050

En attendant la première échéance, l'ADEME a lancé une plateforme informatique de recueil et de suivi des consommations d'énergie finale, nommée OPERAT. Les collectivités sont tenues de transmettre avant le 30 septembre 2022 leurs données de consommation énergétique finale des années 2020 et 2021.

### **Voirie**

PATA effectué avec l'entreprise COLAS les 6 et 7/07 (aux conditions financières initiales).

Le week-end du 2-3 juillet des pensionnaires ont été accueillis (roulotte + chevaux).

3 toiles d'ombrage ont été posées à proximité des jeux du stade.

### **Bibliothèque**

La boîte à livres a été installée derrière l'église.

### **Ecole**

Rentrée sept 2022 :

Total : 97 élèves (Les TPS du premier semestre ne seront pas admis en raison des effectifs).

Répartition envisagée :

Classe de PS-MS : 25 (11 PS + 14 MS), Mme ROBERT

Classe de GS-CP : 23 (17 GS + 6 CP), Mme MARTINET

Classe de CP-CE1 : 25 (11 CP + 14 CE1), Mme FRANCOIS

Classe de CE2-CM1-CM2 : 24 (9 CE2 + 9 CM1 + 6 CM2), Mme DUBREUIL

Les CP ont été répartis en fonction des dates de naissance. En cas d'arrivées durant l'été, la répartition se fera en fonction de l'évolution des effectifs

### **Animation**

Bilan 13 juillet : repas 201 participants

164 adultes et 37 enfants

142 commune (adultes et enfants)

59 hors commune (adultes et enfants)

### **Commerce**

Les M'lons d'Alfred seront présents uniquement les vendredis (au kiosque du jardin public)

### **7 - QUESTIONS DIVERSES**

Demande de la commune de Thénezay à poser une banderole sur le bord de la RN pour dire que le territoire recherche des médecins. Avis favorable.

Remerciement subvention par l'ass. Solidarité Cantonale

### **AGENDA**

Randonnées gourmandes CCPG tous les mardis. le 16/08 à Oroux.

Prochain CM : 12/09

Fin de séance à 23H45